



Inscription Aïki-Zen Sport Santé Bien-être 2025-2026

Informations personnelles¹

Nom		Prénom	
Adresse		Code postal	Ville
Téléphone		Courriel	
Date de naissance		Occupation	
Contact(s) accident			

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Elle sont conservées pour une durée indéterminée. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne en contactant l'association. Une partie de ces informations est communiquée à la Fédération Française d'Aïkido et de Budo. L'adhérent peut exercer son droit d'accès et de rectification en contactant : ffab.aikido@wanadoo.fr.

Droit à l'image

Tarif : 110 € (70 € à partir du 1^{er} février 2026)

Le tarif comprend :

- la **licence** de la Fédération Française d'Aïkido et de Budo (38 €/an),
- une **assurance** par défaut.

Au travers de la licence fédérale, le club souscrit par défaut à une assurance minimale proposée par la Fédération Française d'Aïkido et de Budo. Pour souscrire à une protection supérieure contacter le responsable des inscriptions.

Inscription

Pour vous inscrire remettez à un membre du comité directeur un dossier constitué des documents suivants :

- la **fiche d'inscription** complétée et signée,
- un **certificat médical** datant de moins de 6 mois³,
- le **montant de la cotisation** (en 1, 2 ou 3 chèques à l'ordre de Aikido Seyssinet-Pariset, virement bancaire⁴ ou numéraire).

Seuls les dossiers complets sont acceptés.

LE À SIGNATURE

Renseignements pratiques

Les cours se déroulent tout **les mercredis de 12h15 à 13h15 au dojo du complexe sportif Joseph Guétat de Seyssinet-Pariset**, hors vacances scolaires.

Les cours sont animés par Roger GENEVOIS (professeur diplômé du brevet fédéral, ceinture noire 3^{ème} dan d'Aïkido).

L'équipement pour pratiquer : un gi (kimono) et un tee-shirt blanc pour les filles, une ceinture (blanche pour les débutants), des Zoris (sandales, tongs, ...).

A défaut, un jogging ou tout autre tenue de sport.

Contacts

Présidente	Roxane DIDIERLAURENT
Vice-président	Roger GENEVOIS
Trésorier	Marc GRIESBACHER
Secrétaire (responsable des inscriptions)	Aurélien BIDEAUD

Encaissement

partie réservée partie réservée à l'administration de l'association

	Type	Référence (banque, n°chèque/virement)	Montant (€)
paiement 1			
paiement 2			
paiement 3			
		TOTAL	

Validation dossier

partie réservée à l'administration de l'association

Informations complètes et signature	☐
Certificat médical	☐
Cotisation reçue	☐
Bordereau licence signé	☐
Timbre licence remis	☐
Justificatif inscription remis	☐

¹ Remplir en MAJUSCULES (accentuées si nécessaire).

² Rayer la mention en cas de désaccord. Si l'adhérent n'autorise pas la libre utilisation de son image alors le club s'engage à le contacter pour chaque photo ou séquence vidéo prise par le club où il apparaîtrait.

³ Ou, à défaut et pour un ancien pratiquant justifiant d'un certificat médical de moins de 3 ans, l'attestation sur l'honneur au verso dûment complétée.

⁴ RIB sur demande - libeller l'opération au nom du pratiquant..

Attestation sur l'honneur

Les adhérents de la saison 2024-2025 qui ont fourni un certificat médical à la saison 2024-2025 ou 2023-2024 peuvent se ré-inscrire sans avoir à fournir de certificat médical, à condition de pouvoir répondre par la négative à toutes les rubriques du questionnaire de santé adapté (disponible sur le site web du club et sur demande).

Si vous souhaitez recourir à cette possibilité, merci de compléter l'attestation sur l'honneur ci-jointe :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

A remplir par l'adhérent ou son représentant légal et à fournir obligatoirement avec la demande de licence.

NOM - PRÉNOM DE L'ADHÉRENT :

J'atteste avoir répondu NON à toutes les questions figurant sur le questionnaire médical relatif à l'adhérent (mineur, *Arrêté du 7 mai 2021* ou majeur, *cerfa N°15699*01*), ce qui dispense de fournir un certificat médical pour l'adhérent.

Je suis informé(e) que la responsabilité du club ainsi que celle de la F.F.A.B. et de ses organes déconcentrés ne peut être recherchée en cas d'erreur lors du renseignement du questionnaire médical.

Le

à

Signature de l'adhérent ou de son représentant légal :